



# LE MARIAGE DES ENFANTS ET LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES/L'EXCISION

Le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines/l'excision (MGF/E) constituent des violations des droits humains. Les deux pratiques trouvent leur origine dans les inégalités de genre et partagent de nombreux facteurs. La présente note d'information examine la prévalence des deux pratiques, leurs liens et leurs facteurs communs et propose des recommandations pour résoudre conjointement ces deux problèmes et catalyser des changements pour les filles sur tous les plans.

IMAGE : Deboro mène un dialogue sur les MGF/E avec des femmes de sa communauté dans le comté de Samburu, au Kenya.  
Photo : Filles, Pas Epouses/Thom Pierce



## Messages clés

- Le mariage des enfants et les MGF/E constituent des violations des droits humains.
- Les deux pratiques trouvent leur origine dans les inégalités de genre et sont tributaires de normes sociales visant à contrôler la sexualité féminine et à préserver des traditions culturelles, sociales et religieuses. Le mariage des enfants est aussi étroitement lié à la pauvreté et à un faible niveau d'instruction, tandis que les MGF/E sont parfois, mais pas toujours, liées à des pressions économiques.
- Dans de nombreuses communautés, une seule de ces pratiques a cours. Dans les communautés où les deux pratiques ont cours, les MGF/E sont souvent liées à la nubilité et peuvent précéder le mariage des enfants.
- Là où le mariage des enfants et les MGF/E coexistent, il convient de mettre en œuvre des solutions coordonnées et d'agir à l'égard des normes sociales genrées qui contribuent à perpétuer les deux pratiques. Les mouvements pour la fin du mariage des enfants et des MGF/E doivent plaider conjointement en faveur de changements aux niveaux communautaire, national, régional et mondial afin d'accélérer les progrès.

## Aperçu général

- Plus de 650 millions de filles et de femmes dans le monde ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Environ une femme sur cinq âgée de 20 à 24 ans s'est mariée avant ses 18 ans, et une sur vingt avant ses 15 ans<sup>1</sup>.
- Dans 31 pays pour lesquels on dispose de données, on estime à 200 millions le nombre de femmes et de filles ayant subi des MGF/E<sup>2</sup>.
- Le mariage des enfants est présent partout dans le monde et au sein de nations, de cultures, de religions et de cultures très différentes, tandis que les MGF/E se concentrent dans certaines régions d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie<sup>3</sup>.
- **Les taux de prévalence du mariage des enfants et des MGF/E ont considérablement diminué** au cours des 30 dernières années, mais les progrès restent inégaux. Dans certains pays et régions, la proportion de filles et de femmes ayant subi un mariage d'enfant, des MGF/E ou les deux a considérablement diminué. Dans d'autres, la situation a stagné<sup>4</sup>.
- En dépit d'un déclin de la prévalence, dans au moins 29 pays d'Asie et d'Afrique subsaharienne, **le nombre de filles qui subiront un mariage d'enfant et les MGF/E augmentera sans doute** en raison de l'accroissement démographique. En Somalie, où la prévalence du mariage des enfants est de 45 % et celle des MGF/E de 98 %, le nombre de filles et de femmes touchées devrait doubler d'ici 2050. Au Mali, où la prévalence du mariage des enfants est de 52 % et celle des MGF/E de 89 %, ce nombre devrait tripler<sup>5</sup>.
- La pandémie de COVID-19 menace également les progrès :
  - On prévoit que 10 millions de filles supplémentaires se marieront pendant l'enfance d'ici 2030 en raison des fermetures d'école, des chocs économiques et des perturbations des services provoqués par la pandémie. Ce nombre s'ajoute aux 100 millions de filles qui, selon les projections, se marieront pendant l'enfance au cours de cette décennie<sup>6</sup>.
  - La pandémie a également perturbé les programmes de prévention des MGF/E et pour cette raison, 2 millions de filles supplémentaires pourraient subir des MGF/E au cours de la prochaine décennie, des cas qui auraient autrement été évités<sup>7</sup>.

## Pourquoi devrait-on aborder conjointement le mariage des enfants et les MGF/E ?

- Dans de nombreux endroits où le mariage des enfants est répandu, les MGF/E n'ont pas cours. Cependant, **dans de nombreux endroits où les MGF/E sont répandues, le mariage des enfants l'est aussi**. Les quatre pays aux taux de prévalence des MGF/E les plus élevés sont la Somalie, la Guinée, le Djibouti et le Mali<sup>8</sup>. La Somalie, la Guinée et le Mali comptent également parmi les 10 pays aux taux de prévalence du mariage des enfants les plus élevés<sup>9</sup>.

IMAGE : Asia s'emploie à mettre fin aux MGF/E au Soudan. Photo : Steph Moor/Department for International Development (maintenant le Foreign, Commonwealth and Development Office)



- Dix pays figurent parmi les 20 pays aux taux de prévalence les plus élevés des deux pratiques<sup>a</sup> : le Burkina Faso, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Guinée, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, la République centrafricaine et la Somalie<sup>10</sup>.
- Dans la plupart des pays où le mariage des enfants et les MGF/E ont cours, la majeure partie des femmes subissent une seule pratique ou aucune. Cependant, **au Somaliland et au Soudan, la plupart des femmes âgées de 20 à 24 ans ont subi les deux pratiques**<sup>11</sup>.
- Les femmes âgées de 20 à 24 ans sont le plus susceptibles d'avoir subi à la fois un mariage d'enfant et des MGF/E au Soudan (53 %), au Somaliland (52 %), au Burkina Faso (39 %), en Sierra Leone (37 %) et en Éthiopie (36 %)<sup>12</sup>.
- Les MGF/E ne sont pas uniquement répandues en Afrique. En Indonésie, 49 % des filles âgées de 0 à 14 ans ont subi des MGF/E<sup>13</sup>.
- Les deux pratiques sont le reflet de normes sociales favorisant le **contrôle de la sexualité des filles et des femmes** et le **maintien de traditions culturelles et religieuses**<sup>14</sup>. Pour les parents, ces pratiques peuvent constituer un moyen de protéger leurs filles, de préserver leur statut au sein de leur communauté et d'éviter la stigmatisation et les sanctions sociales.
- Le mariage des enfants et les MGF/E peuvent **entraîner de graves conséquences pour la santé des filles et des femmes**. Les filles qui sont mariées pendant l'enfance et/ou subissent des MGF/E sont plus susceptibles de subir d'autres formes de violence basée sur le genre (VBG) au cours de leur vie<sup>15</sup>.
- Les deux pratiques peuvent également **provoquer l'abandon scolaire des filles, ce qui limite leur éducation et leurs possibilités économiques futures**<sup>16</sup>.

## Les facteurs communs au mariage des enfants et aux MGF/E

De nombreux facteurs interdépendants font en sorte que les filles les plus marginalisées sont exposées à un plus grand risque :

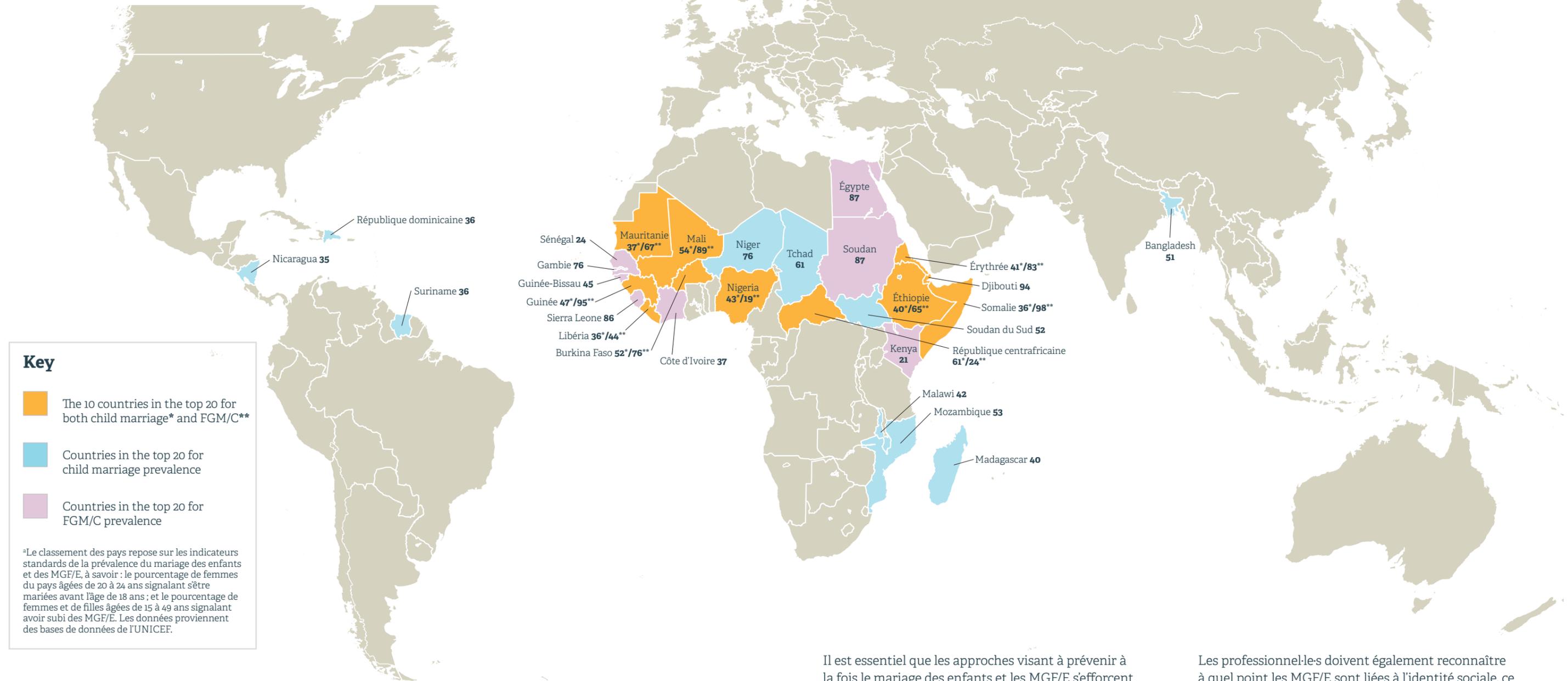
- Globalement, le mariage des enfants et les MGF/E sont plus répandus chez les filles et les femmes pauvres, peu instruites et de régions rurales. **Les filles et les femmes ayant subi les deux pratiques comptent probablement parmi les personnes les plus défavorisées ; elles sont susceptibles d'être pauvres et d'avoir une faible instruction** (plutôt que de présenter l'une ou l'autre de ces caractéristiques)<sup>17</sup>.
- Parmi les femmes ayant subi des MGF/E, le **faible niveau d'instruction** est le meilleur indicateur permettant de prédire si elles ont également subi un mariage d'enfant<sup>18</sup>.
- Parmi les femmes ayant subi un mariage d'enfant, l'**ethnie** est le meilleur indicateur permettant de prédire si elles ont également subi des MGF/E<sup>19</sup>.
- Dans certains contextes, **les filles sont plus susceptibles de se marier pendant l'enfance après avoir subi des MGF/E**. Au Sénégal, les filles et les femmes qui subissent des MGF/E sont 1,4 fois plus susceptibles d'être mariées pendant l'enfance (une proportion qui tient compte de toutes les caractéristiques démographiques)<sup>20</sup>.

Le mariage des enfants et les MGF/E sont tributaires de facteurs culturels et socioéconomiques. Ces facteurs, ainsi que les liens qui les unissent, varient selon les pays et les cultures<sup>21</sup>. Chaque pratique possède ses propres facteurs distincts<sup>22</sup>, mais dans les communautés où les deux pratiques ont cours, celles-ci sont souvent **attribuables aux mêmes normes et traditions** :

- Le mariage des enfants et les MGF/E sont souvent perçus comme un moyen de **contrôler la sexualité féminine** et de **prévenir les relations sexuelles avant le mariage** afin de protéger le statut social des filles au sein de leur communauté. La volonté de contrôler la sexualité féminine et de préserver la virginité avant le mariage se fonde sur des normes de genre qui valorisent principalement les filles et les femmes pour leurs rôles en tant qu'épouses et mères au sein des ménages et qui stigmatisent les relations sexuelles et les grossesses hors mariage<sup>23</sup>.
- Dans certains contextes, notamment dans certaines régions de l'Éthiopie, du Kenya et de la Sierra Leone, les MGF/E ont lieu au début de l'adolescence et sont considérées comme un important **rite de passage** dans la transition de l'enfance à l'âge adulte. Souvent, dans de tels contextes, les MGF/E **préfigurent le mariage ou en constituent un préalable**<sup>24</sup>.
- Dans environ la moitié des pays où les MGF/E sont répandues, l'intervention est pratiquée à un plus jeune âge : la plupart des filles touchées la subissent avant l'âge de cinq ans<sup>25</sup>. Dans de tels contextes, la pratique ne préfigure pas immédiatement le mariage, mais elle peut tout de même être jugée importante pour le statut social d'une fille et **ses perspectives de mariage plus tard dans la vie**. En Somalie, par exemple, les hommes considèrent souvent que les MGF/E sont essentielles au mariage, tandis que dans certains groupes ethniques de Tanzanie (où la plupart des filles excisées subissent les MGF/E avant l'âge de neuf ans), un père ne peut pas exiger de « **prix de la fiancée** » si sa fille n'est pas excisée<sup>26</sup>. Dans d'autres contextes comme le Nigeria, où peu de femmes mariées pendant l'enfance sont excisées, les MGF/E ne sont probablement pas étroitement liées au concept de nubilité des filles<sup>27</sup>.
- Dans de nombreux pays où les MGF/E sont répandues, la proportion de femmes ayant subi à la fois un mariage d'enfant et des MGF/E varie considérablement d'un groupe ethnique à l'autre<sup>28</sup>. Selon certaines études, **les MGF/E sont plus étroitement liées à l'ethnie qu'à toute autre caractéristique**. Les MGF/E témoignent de l'appartenance à une communauté et à des normes, valeurs et traditions liées à la sexualité, au mariage et à d'autres codes de conduite<sup>29</sup>. Dans certaines communautés du Kenya, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Soudan et de la Gambie, entre autres, **les décisions concernant les MGF/E ne sont pas prises par les filles ou leurs parents, mais par les aînées** de la famille (les tantes ou grand-mères) ou les membres de la communauté élargie considérée-e-s comme les gardien-ne-s de la culture traditionnelle<sup>30</sup>.
- **Les filles font souvent l'objet d'une forte pression sociale pour subir des MGF/E** et ainsi préserver les traditions et les pratiques culturelles locales<sup>31</sup>. Dans de tels contextes, les filles qui refusent de subir des MGF/E et leurs familles s'exposent souvent à des sanctions sociales, lesquelles peuvent se traduire par de l'intimidation et du harcèlement verbal et physique, l'interdiction de participer aux événements de la communauté et, dans le cas des filles, des possibilités de mariage plus limitées<sup>32</sup>. En Éthiopie, la pression est si forte que des filles ont organisé leur propre excision à l'encontre de la volonté de leurs parents et en dépit de l'illégalité de la pratique<sup>33</sup>. Dans certains contextes, des normes semblables contribuent à perpétuer le mariage des enfants.
- **Aucune religion n'approuve le mariage des enfants ni les MGF/E**, mais certaines communautés interprètent leur foi différemment et associent les deux pratiques à leur identité religieuse<sup>34</sup>.

Lire la suite sous la carte à la P.4

**Carte présentant les 20 pays aux taux de prévalence du mariage les plus élevés et les 20 pays aux taux de prévalence des MGF/E les plus élevés. Les dix pays en rouge apparaissent dans les deux listes**



**Key**

- The 10 countries in the top 20 for both child marriage\* and FGM/C\*\*
- Countries in the top 20 for child marriage prevalence
- Countries in the top 20 for FGM/C prevalence

\*Le classement des pays repose sur les indicateurs standards de la prévalence du mariage des enfants et des MGF/E, à savoir : le pourcentage de femmes du pays âgées de 20 à 24 ans signalant s'être mariées avant l'âge de 18 ans ; et le pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans signalant avoir subi des MGF/E. Les données proviennent des bases de données de l'UNICEF.

**Les facteurs communs au mariage des enfants et aux MGF/E (a continué)**

- La **pauvreté** est une cause profonde du mariage des enfants et, dans certains contextes, elle accroît également le risque de MGF/E chez les filles. Les parents aux possibilités économiques limitées perçoivent souvent le mariage des enfants comme une solution. De plus, dans les communautés où les MGF/E sont répandues, les filles excisées **sont plus susceptibles d'avoir de meilleures perspectives de mariage** et de recevoir un « prix de la fiancée » plus élevé<sup>35</sup>.
- Quoiqu'il existe un lien entre un faible niveau d'éducation formelle et les MGF/E, ce facteur est plus étroitement lié au mariage des enfants<sup>36</sup>.

**Comment agir conjointement à l'égard du mariage des enfants et des MGF/E ?**

Il a été démontré qu'agir conjointement à l'égard du mariage des enfants et des MGF/E est plus efficace que de manière isolée. Dans les contextes où le mariage des enfants et les MGF/E coexistent et sont tributaires des mêmes facteurs, il a été démontré que les programmes qui ne visent qu'une seule pratique peuvent maintenir et même aggraver l'autre<sup>37</sup>. Aussi, les campagnes et les programmes à l'égard du mariage des enfants doivent également remédier aux MGF/E, et vice versa. Comme les causes du mariage des enfants et des MGF/E varient selon le contexte, les interventions doivent tenir compte des facteurs à l'origine de chaque pratique dans le lieu d'intervention.

Il est essentiel que les approches visant à prévenir à la fois le mariage des enfants et les MGF/E s'efforcent de venir à bout des normes sociales sous-jacentes qui perpétuent les deux pratiques, notamment les normes de genre qui dévalorisent les filles. Il a été démontré que les actions de plaidoyer qui se concentrent uniquement sur les conséquences sanitaires des MGF/E (sans discuter des droits des filles et des femmes, de l'intégrité physique et des normes sociales) sont inefficaces et peuvent entraîner la *médicalisation* de la pratique.<sup>b</sup> En 2020, une fille/femme sur quatre dans le monde ayant subi des MGF/E signale avoir été excisée par un personnel médical. **En Égypte, 80 % des filles ayant subi des MGF/E ont été excisées par un personnel médical**, comparativement à seulement 17 % des femmes âgées de 45 à 49 ans<sup>39</sup>.

Les professionnel·les doivent également reconnaître à quel point les MGF/E sont liées à l'identité sociale, ce qui signifie qu'il est difficile, voire impossible, de mettre totalement fin à la pratique sans un engagement collectif envers le changement (social). Le modèle d'engagement communautaire de Tostan<sup>c</sup>, qui a été mis en œuvre dans 11 pays, constitue l'un des modèles de changement de normes sociales les plus connus. Ce modèle a été utilisé pour changer les opinions et comportements à l'égard du mariage des enfants et des MGF/E et a donné lieu à une diminution de la pratique dans des communautés du Sénégal<sup>40</sup>.

<sup>b</sup>Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la « médicalisation » des MGF/E correspond aux situations où les MGF/E sont pratiquées par quelque catégorie de professionnel·les de santé, que ce soit dans une clinique publique, privée ou à la maison. Les communautés et le personnel médical considèrent souvent qu'il s'agit d'un moyen plus « sûr » de pratiquer les MGF/E. Toutefois, l'OMS est fermement opposée à la pratique et rappelle plutôt au personnel médical qu'il est tenu par son code de déontologie de ne jamais causer de tort.

<sup>c</sup>Le Programme de renforcement des capacités communautaires de Tostan est une approche fondée sur les droits humains qui aide les communautés à opérer des changements dans leur vie, notamment au moyen de programmes qui amènent les communautés à déclarer leur rejet des MGF/E.

## Recommandations de stratégies pour agir conjointement à l'égard du mariage des enfants et des MGF/E :

- **Collaborer directement avec les familles et les communautés pour influencer sur les normes sociales générées sous-jacentes** qui sont à l'origine des deux pratiques. Les familles sont moins susceptibles de rejeter les MGF/E de leur propre chef parce que ce n'est pas nécessairement aux parents que revient la décision d'exciser leurs filles et parce que les personnes qui ne se conforment pas à la coutume font souvent l'objet de sanctions. Aussi, les programmes doivent mobiliser l'ensemble de la communauté, y compris les aîné·es, les grands-parents et les leaders religieux.
- **Collaborer avec les leaders d'opinion, en particulier les leaders religieux et traditionnels, pour remettre en question l'idée selon laquelle le mariage des enfants et les MGF/E sont un impératif religieux.** En vertu de leur influence considérable, les leaders religieux peuvent contribuer grandement à changer les normes sociales en confirmant que la religion n'approuve pas ces deux pratiques et en plaidant pour leur fin auprès de leurs fidèles.
- **Fournir aux jeunes filles des mentors et des modèles à émuler.** Voir et connaître des femmes qui n'ont pas subi de MGF/E et ne se sont pas mariées pendant l'enfance, mais qui sont tout de même intégrées à la vie communautaire, peut aider les filles à imaginer un avenir différent pour elles-mêmes. C'est l'approche utilisée par *Msichana Empowerment Kuria*, une organisation membre de *Filles, Pas Epouses* du Kenya<sup>41</sup>.
- **Investir dans les initiatives qui encouragent la rétention scolaire des filles** et veillent à ce que ces dernières aient accès à une éducation complète à la sexualité. La scolarisation des filles constitue l'un des meilleurs moyens de retarder le mariage. Dans les contextes où les MGF/E précèdent le mariage, le report du mariage peut également mener au report ou à la répudiation des MGF/E.
- **Mettre en œuvre des dispositions législatives et améliorer l'application des lois existantes.** Il a été démontré que les lois et les politiques ne donnent pas nécessairement lieu à des changements notables lorsqu'elles sont utilisées isolément. Cependant, les lois qui établissent un âge minimum du mariage et interdisent les MGF/E peuvent créer un environnement propice aux changements de normes sociales lorsque qu'elles s'inscrivent dans une approche à plusieurs volets incluant la mobilisation des communautés<sup>42</sup>. On ne doit pas utiliser les approches juridiques isolément, mais les combiner à des initiatives de changement des normes sociales, sans quoi les pratiques néfastes risquent de perdurer dans la clandestinité. **En Éthiopie, on attribue la réduction considérable de la prévalence des deux pratiques** au cours des 10 dernières années au solide cadre juridique et politique éthiopien et à la volonté du gouvernement d'améliorer l'éducation, les soins de santé et les perspectives d'emploi des filles<sup>43</sup>.
- **Collaborer avec les communautés dans le cadre de campagnes de communication en faveur de changements sociaux.** Ces campagnes doivent adopter une approche fondée sur les droits humains et sensibiliser le public aux conséquences néfastes du mariage des enfants et des MGF/E. Une étude sur l'abandon des MGF/E dans certaines communautés d'Égypte, d'Éthiopie, du Kenya, du Sénégal et du Soudan a révélé que les médias peuvent être un moteur puissant de changement s'ils s'ajoutent à des interventions communautaires et à des réformes politiques<sup>44</sup>. Cependant, il a aussi été démontré que les grandes campagnes médiatiques portent parfois à confusion et devraient donc être adaptées au niveau communautaire et respecter le principe d'innocuité (ne pas causer de tort).
- **Renforcer les systèmes de protection de l'enfance officiels et les réseaux de signalement officiels** au sein des communautés de manière à imposer le respect des lois en vigueur et de favoriser les interventions de protection de l'enfance à l'égard des filles exposées à un risque de mariage et de MGF/E.
- **Associer les jeunes aux initiatives de plaidoyer.** Si les jeunes sont résolu·es à mettre fin au mariage des enfants et aux MGF/E de leur vivant, elles et ils peuvent épargner ces pratiques à leurs enfants. Les adolescentes sont plus susceptibles de s'opposer aux MGF/E que les femmes plus âgées. En Égypte, en Guinée et en Sierra Leone, l'écart est de 50 %<sup>45</sup>. En amplifiant la voix des filles, on confère une légitimité au travail à l'égard du mariage des enfants et des MGF/E. Les initiatives doivent également mobiliser les garçons et les jeunes hommes.
- **Intégrer le travail pour la fin du mariage des enfants et des MGF/E aux programmes liés à l'égalité des genres,** notamment les initiatives visant à améliorer l'éducation des filles, les programmes de soins de santé sexuelle et reproductive, les programmes contre la VBG et le plaidoyer lié à ces programmes.

*Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants* tient à remercier les organisations suivantes pour leur contribution à l'élaboration de cette note d'information : Orchid Project, Options et Child Frontiers.

IMAGE : les pieds d'un enfant à Sumatra, en Indonésie.  
Photo : "Pieds" de [timekin](#) est sous licence [CC BY-NC-ND 2.0](#)



## Références

- <sup>1</sup>UNICEF, *Child marriage database*, 2021a.
- <sup>2</sup>UNICEF, *FGM global database*, 2020a.
- <sup>3</sup>UNICEF, 2021a, *Child marriage database*; *ibid.*
- <sup>4</sup>UNICEF, *Child marriage, latest trends and future prospects*, 2018 ; UNICEF, *Female genital mutilation/cutting: What might the future hold?*, 2014.
- <sup>5</sup>*Ibid.*
- <sup>6</sup>UNICEF, *COVID-19: A threat to progress against child marriage*, 2021b.
- <sup>7</sup>FNUAP, *Interim technical note information as of 27 April 2020: Impact of the COVID-19 pandemic on family planning and ending gender-based violence, female genital mutilation and child marriage*, 2020b.
- <sup>8</sup>UNICEF, 2020a, *FGM global database*.
- <sup>9</sup>*Ibid.*
- <sup>10</sup>UNICEF, 2020a, *FGM global database*; UNICEF, 2021a, *Child marriage database*.
- <sup>11</sup>D. Gathara et J. Karumbi, *Associations between female genital mutilation/cutting and early/child marriage: A multi-country DHS/MICS analysis. Evidence to end FGM/C: Research to help women thrive*, New York, Population Council, 2020.
- <sup>12</sup>*Ibid.*
- <sup>13</sup>UNICEF, 2020a, *FGM global database*.
- <sup>14</sup>World Vision, *Exploring the links: Female genital mutilation/cutting and early marriage*, 2014 ; B. Shell-Duncan, R. Naik et C. Feldman-Jacobs, *A state-of-art-synthesis of female genital mutilation/cutting: What do we know now? October 2016 Evidence to end FGM/C: Research to help women thrive*, New York, Population Council, 2016.
- <sup>15</sup>R. Kidman, *Child marriage and intimate partner violence: A comparative study of 34 countries*, *International Journal of Epidemiology*, vol. 46, n° 2, avril 2017, p. 662–675.
- <sup>16</sup>World Vision, 2014, *op. cit.*
- <sup>17</sup>UNICEF, *Understanding the relationship between child marriage and female genital mutilation: A statistical overview of their co-occurrence and risk factors*, New York, 2021c.
- <sup>18</sup>*Ibid.*
- <sup>19</sup>*Ibid.*
- <sup>20</sup>D. Gathara et J. Karumbi, 2020, *op. cit.*
- <sup>21</sup>UNICEF, 2021c, *Understanding the relationship between child marriage and female genital mutilation: A statistical overview of their co-occurrence and risk factors*, New York ; World Vision, 2014, *op. cit.*
- <sup>22</sup>UNICEF, 2021c, *Understanding the relationship between child marriage and female genital mutilation: A statistical overview of their co-occurrence and risk factors*, New York.
- <sup>23</sup>*Ibid.* ; World Vision, 2014, *op. cit.*
- <sup>24</sup>World Vision, 2014, *op. cit.* ; Population Council, *Evidence to End FGM/C: Research to Help Women Thrive. A State of the Art Synthesis on FGM/C: What do we know now?*, 2016 ; Filles, Pas Eposues, 2021, *Successfully addressing FGM/C and child marriage: The case of Msichana Empowerment Kuria, Kenya*.
- <sup>25</sup>Population Council, 2016, *op. cit.*
- <sup>26</sup>World Vision, 2014, *op. cit.*
- <sup>27</sup>Population Council, « *Exploring the association between female genital mutilation/cutting and early/child marriage* », *Evidence to end FGM/C programme consortium evidence brief*, Washington, DC, Population Reference Bureau, 2018.
- <sup>28</sup>UNICEF, 2021c, *Understanding the relationship between child marriage and female genital mutilation: A statistical overview of their co-occurrence and risk factors*, New York.
- <sup>29</sup>Population Council, 2016, *op. cit.*
- <sup>30</sup>*Ibid.*
- <sup>31</sup>Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, *The dynamics of social change: Towards the abandonment of female genital mutilation/cutting in five African countries*, 2010.
- <sup>32</sup>UNICEF, *Female genital mutilation/cutting: A statistical overview and exploration of the dynamics of change*, 2013.
- <sup>33</sup>J. Boyden, A. Pankhurst et Y. Tafere, *Harmful Traditional Practices and Child Protection: Contested Understandings and Practices of Female Child Marriage and Circumcision in Ethiopia*, *Young Lives*, Working Paper 93, 2013.
- <sup>34</sup>World Vision, 2014, *op. cit.*
- <sup>35</sup>*Ibid.*
- <sup>36</sup>UNICEF, 2021c, *Understanding the relationship between child marriage and female genital mutilation: A statistical overview of their co-occurrence and risk factors*, New York.
- <sup>37</sup>World Vision, 2014, *op. cit.*
- <sup>38</sup>Population Council, 2018, *op. cit.*
- <sup>39</sup>UNICEF, *Female genital mutilation: A new generation calls for ending an old practice*, 2020c.
- <sup>40</sup>N. J. Diop et I. Askew, « *The effectiveness of a community based education program on abandoning female genital mutilation/cutting in Senegal* », *Studies in Family Planning*, vol. 40, no 4, p. 307-318.
- <sup>41</sup>Filles, Pas Epouses, 2021, *op. cit.*
- <sup>42</sup>B. Crisman, S. Dykstra, C. Kenny et M. O'Donnell, *The impact of legislation on the hazard of female genital mutilation/cutting: Regression discontinuity evidence from Burkina Faso*, CGD Working Paper 432, Washington DC Center for Global Development, 2016 ; Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, *The Dynamics of social change Towards The abandonment of female genital mutilation/cutting in five African countries*, 2010.
- <sup>43</sup>Young Lives, *Policy brief 21. Child marriage and FGM/ Evidence from Ethiopia*, 2014 ; ODI, *Surprising trends in child marriage in Ethiopia*, 2016.
- <sup>44</sup>Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2010, *op. cit.*
- <sup>45</sup>UNICEF, 2020c, *Female genital mutilation: A new generation calls for ending an old practice*.

# LORSQUE LES DEUX PRATIQUES COEXISTENT, LES SOLUTIONS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉES ET TENIR COMPTE DES FACTEURS COMMUNS

## CHILD MARRIAGE AND FEMALE GENITAL MUTILATION/CUTTING

**Filles, Pas Epouses est un partenariat mondial composé de plus de 1 500 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, déterminées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles de réaliser pleinement leur potentiel.**



Publié en Juillet 2021 par  
*Filles, Pas Epouses*

Seventh Floor  
65 Leadenhall Street  
London  
EC3A 2AD  
United Kingdom

☎ 0203 725 5858

☎ 0207 603 7811

🌐 [www.fillespasepouses.org](http://www.fillespasepouses.org)

✉ [info@GirlsNotBrides.org](mailto:info@GirlsNotBrides.org)

👤 [GirlsNotBrides](https://www.GirlsNotBrides)

📘 [www.facebook.com/GirlsNotBrides](https://www.facebook.com/GirlsNotBrides)

*Filles, Pas Epouses* est une société à responsabilité limitée par garantie (Reg. No. 8570751) et une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (Reg. No. 1154230).